



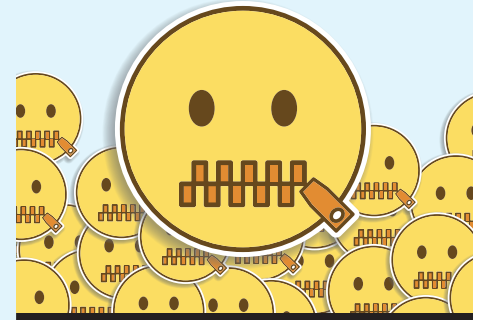
SAVIEZ-VOUS QUE...

Quel que soit leur niveau d'études, les femmes touchent, à leur entrée sur le marché du travail, un salaire hebdomadaire brut inférieur à celui des hommes? En 2015 par exemple, selon le Conseil du statut de la femme, le salaire des femmes diplômées du baccalauréat qui travaillent à temps plein se chiffrait à 899\$ et celui des diplômées à la maîtrise à 1131\$. Leurs confrères touchaient respectivement 1000\$ et 1307\$. Ces femmes touchaient 89,9% du salaire de leurs confrères bacheliers et 86,5% du salaire brut des hommes diplômés à la maîtrise.

Pour cette seule raison, il y a lieu de continuer à défendre les droits des femmes!

Comité de la condition des femmes

L'AIR DU TEMPS



AG.1920.001
CONVOCAZIONE •
RÉUNION EXTRAORDINAIRE
Assemblée générale
de tous les membres de l'Alliance
(CAF, CSDM, Peter Hall)

Mardi 18 février 2020 à 17 h 30 *
Plaza Antique, 6086, rue Sherbrooke Est,
Montréal (station de métro Cadillac)

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Réforme Roberge /
Plan d'action-mobilisation (vote secret **)

** Actions lourdes

* Pour les membres qui travaillent le soir, une première séance de l'Assemblée se déroulera à 10 h au secrétariat de l'Alliance, situé au 8225, boulevard Saint-Laurent à Montréal (station de métro Jarry et autobus 193 Ouest).

**Apportez votre carte
de membre 2020
pour éviter un délai
d'identification.**

— ALLIANCE
DES
PROFESSEURES
ET
PROFESSEURS
DE
MONTREAL —



— 24 BIS^é

NON
 À LA **RÉFORME!**
ROBERGE!

L'abominable loi 40 a finalement été adoptée sous bâillon, à 3 h du matin le samedi 8 février, avec 147 amendements. Les changements ont été si nombreux que personne ne connaît exactement quelle est la teneur de tous les articles. Nous ne pouvons encore nous laisser gifler de la sorte sans arrêt par un ministre de l'Éducation extrêmement méprisant! Nous ne pouvons abandonner notre lutte contre cette loi.

C'est pourquoi vous êtes toutes et tous convoqués en réunion extraordinaire de l'Assemblée générale, où nous déciderons tous ensemble du plan d'action-mobilisation contre cette réforme. Des votes secrets sur des actions lourdes sont à prévoir. Votre présence est primordiale...

IL EN VA DE L'AVENIR DE NOTRE PROFESSION!

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

CONCOURS *héros*



La grande
rédaction



Vous avez jusqu'au
27 mars 2020
POUR PARTICIPER!



VOUS ÊTES PROF DE FRANÇAIS, D'UNIVERS SOCIAL OU ENCORE D'ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE? LA DIVERSITÉ FAIT PARTIE DE VOTRE PLANIFICATION PÉDAGOGIQUE? OU ENCORE VOUS CONSIDÉREZ QU'ON DEVRAIT ABORDER D'AVANTAGE CE SUJET?

Le concours *héros* La grande rédaction organisé par la FÆ est pour vos élèves de 4^e et 5^e secondaires, de l'éducation des adultes ou de celles et ceux qui sont dans un parcours de formation axée sur l'emploi. Faites leur rédiger une lettre d'opinion sur la place qu'occupent l'information et l'opinion dans l'espace public et inscrivez-les au concours qui se déroule jusqu'au 27 mars 2020.

Ils courent la chance de remporter de très beaux prix :

- un stage de deux jours à *La Presse*;
- la publication de leur lettre dans *Le Devoir* et un abonnement annuel;
- ***NOUVEAU PRIX** : la publication de leur lettre dans le journal *Métro* ainsi qu'une discussion de salon avec le chroniqueur Frédéric Bérard (chronique vidéo);
- ou encore une formation intensive de trois jours avec Amnistie internationale.

Un jury, mis sur pied par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), sélectionnera les lauréates et lauréats au début du mois d'avril.

Les prix seront remis dans votre classe, pendant la 2^e Semaine de la presse, organisée par la FPJQ, qui se déroule du 27 avril au 3 mai 2020. En prime cette année, un journaliste travaillant pour un média régional se déplacera pour répondre aux questions de vos élèves à propos du journalisme!

Tous les détails, de même que les formulaires de participation, se trouvent au lafae.qc.ca/heros ou encore sur la page Facebook *Mouvement héros – FÆ*.

Bonne chance à vos élèves!

● Martin Leclerc, vice-président

RAPPEL — FORMATION PROFESSIONNELLE — DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE MODULES

— FP La date limite pour déposer une demande de reconnaissance de modules cette année est le 1^{er} mars. Les demandes de reconnaissance doivent être acheminées par l'intermédiaire de l'application *Processus de reconnaissance des modules (FP) 2020-2021*, qui est accessible sur Internet à l'adresse suivante : modulefp2.csdm.qc.ca. Les directions de centre accepteront ou refuseront les demandes dans cette même application en ligne. La « commission scolaire » informera par écrit les enseignantes et enseignants de la décision et, en cas de refus, en précisera les motifs à l'endroit prévu à cet effet.

● Vincent Hamel Davignon, conseiller

TEMPÊTE DE NEIGE — ABSENCE, PERSONNEL À TAUX HORAIRE ET SUPPLÉANT OCCASIONNEL

Les enseignantes et les enseignants rémunérés à taux horaire aux secteurs de l'EDA et de la FP, ainsi que les suppléants occasionnels qui devaient donner un ou des cours le 7 février 2020, jour où la CSDM a fermé en raison de la tempête de neige, doivent être rémunérés pour les heures de cours qui étaient normalement prévues à l'horaire de cette journée.

Si vous constatez, à la réception de votre relevé de paie, que vous n'avez pas été payé pour cette journée, vous devez contacter le centre ou l'école où vous deviez travailler afin que la situation soit corrigée. En cas de refus, et seulement dans ce cas, appelez le soussigné pour une intervention auprès de la CSDM.

À noter également que les enseignantes et enseignants qui avaient prévu s'absenter ce jour-là pour un rendez-vous médical ou pour toutes autres raisons ne pourront réclamer cette journée. En vertu de l'article 5-11.08 de la *Convention collective locale*, il est allégué que toute journée ou partie de journée où les élèves ne sont pas tenus d'être à l'école ou au centre pour tout événement de force majeure (tempête, inondation, feu, etc.) est réputée journée ou partie de journée chômée et payée pour l'enseignante ou l'enseignant qui est ou serait présent au travail.

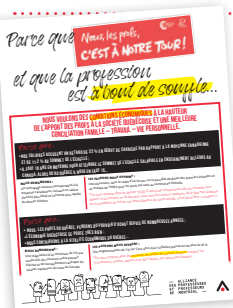
● Marc Larouche, conseiller

ÉVÉNEMENT SPÉCIAL À METTRE À VOTRE AGENDA



L'Alliance organise un événement spécial, en collaboration avec la Ligue nationale d'improvisation (LNI) pour souligner la Journée internationale des droits des femmes. Réservez votre soirée du 19 mars prochain. Plus de détails suivront dans un prochain *BIS* au sujet des modalités d'inscription à cet événement.

PARCE QUE, C'EST À NOTRE TOUR...

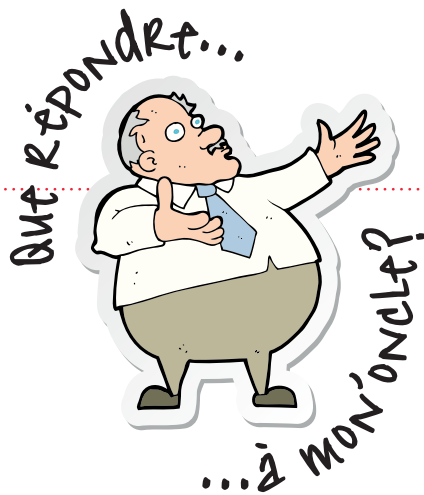


« Clair, frappant, complet, visuellement bien conçu, facile à comprendre. Vous avez réussi à présenter une information très dense tout en la rendant facile à lire et mobilisatrice », telle est la description qu'une personne déléguée a faite de ce document.

En avez-vous pris connaissance? Ça vaut vraiment la peine de lire ce document préparé par l'Alliance pour faciliter votre compréhension des enjeux liés à la négociation nationale. Il est intéressant de voir la comparaison entre nos demandes syndicales et les offres patronales...

Conservez-le précieusement, il vous sera utile tout au long de la négociation nationale!

●



PETITE LEÇON DE MATHS SUR L'AVANTAGE FINANCIER DE LA GRÈVE GÉNÉRALE ILLIMITÉE

Sylvio* est un enseignant en mathématiques dans une école secondaire : un maniaque de chiffres pas très sportif. Le week-end dernier, un événement a rassemblé la famille sur les pentes de ski. Après quelques descentes, il a préféré s'installer près du feu de foyer du chalet et boire un chocolat chaud au lieu de se faire geler à l'extérieur. Un de ses oncles favoris, pas plus sportif que lui, est allé le retrouver près de l'âtre. Après quelques banals échanges

sur la température et sur la marmotte qui n'a pas vu son ombre, les discussions ont bifurqué sur... la politique. Il n'en fallait pas plus pour que notre prof de maths s'enflamme !

Sylvio : C'est épouvantable hein, mon'oncle, que le gouvernement Legault ait utilisé le bâillon pour nous rentrer le projet de loi 40 dans la gorge ?

Oncle : Je ne te le fais pas dire...

Sylvio : Le ministre de l'Éducation a réussi à changer des articles de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui auraient dû être négociés dans notre convention collective. Va falloir qu'on ose, qu'on résiste, qu'on se batte et qu'on soit solidaires dans la négociation de notre Entente nationale. On ne peut certainement pas se faire passer deux fois des sapins par le gouvernement caquiste. On va faire la grève générale illimitée, s'il le faut !

Oncle : Es-tu fou ? Tu vas perdre combien en salaire avec ça ? Seras-tu capable d'assumer tes paiements hypothécaires ? Faire manger tes enfants ?

Sylvio : Tu sais mon'oncle, parfois il faut faire certains petits sacrifices au début pour obtenir plus tard des conditions gagnantes. Je vais te faire une petite démonstration de calcul.

Prenons, par exemple, un prof pas mal en haut de l'échelle qui gagne aujourd'hui environ 80 000 \$ annuellement. Considérant qu'il travaille 200 jours, son salaire journalier est donc de 400 \$. Imaginons que lui et ses collègues ne soient pas trop mobilisés et combatifs en période de négociations, ils pourraient réussir à obtenir un maigre 2 % d'augmentation par an. Voici comment évoluera son salaire pendant les 5 années que dure la convention collective (fonction exponentielle où on multiplie le salaire par 1,02 par année) :

An 1 : 81600 \$ **An 2 :** 83 232 \$ **An 3 :** 84 897 \$ **An 4 :** 86 595 \$ **An 5 :** 88 326 \$

Pour un total de 424 650 \$ gagnés sur 5 ans.

Maintenant, imaginons que tous les profs se mobilisent, qu'ils soient combatifs et décidés à ne pas se laisser avoir et réussissent à obtenir une augmentation de 3 % par an pour les 5 prochaines années. La nouvelle fonction exponentielle multiplie son salaire par 1,03 chaque année.

An 1 : 82400 \$ **An 2 :** 84 872 \$ **An 3 :** 87 418 \$ **An 4 :** 90 041 \$ **An 5 :** 92 742 \$

Pour un total de 437 473 \$ gagnés sur 5 ans, soit 12 823 \$ de plus que dans l'autre scénario. Si on divise ce montant par 400 \$, montant qu'il reçoit actuellement par jour, ça équivaut à environ 32 jours de salaire. On peut donc aisément affirmer que si les profs décident de faire la grève pendant un mois, ils récupéreront facilement leur argent au bout de 5 ans.

Oncle : Ouais, je te suis là... mais c'est peut-être plus facile pour les profs plus âgés, ils ont moins de choses à payer...

Sylvio : En fait, prenons l'exemple d'un autre prof à qui il reste 15 ans à enseigner et que, par malchance, un gouvernement totalitaire prenne le pouvoir dans 5 ans. Que ce gouvernement décide de geler le salaire des enseignantes et enseignants. Pour les 10 dernières années de service, notre prof aura gagné 1307901 \$ en 15 ans, si l'augmentation au cours des 5 prochaines années est de 2%. Avec une augmentation de 3%, il aura gagné 1364893 \$. Il s'agit d'un écart de 56983 \$. Ainsi, même en faisant 28 semaines de grève, un scénario qui ne risque pas de se produire, le prof aura récupéré son argent... et sans doute obtenu de bien meilleures conditions de travail !

Imagine donc, mon'oncle, ce qu'une augmentation de 3 % peut entraîner dans la carrière des profs actuellement plus jeunes, à qui il reste encore 20, voire 30 ans à travailler. Ça signifie des gains dépassant de façon exponentielle toute perte causée par une longue grève.

Oncle : Finalement, c'est aussi avantageux pour les plus jeunes de faire la grève... On peut comprendre le personnel enseignant de l'Ontario, ces jours-ci. Laissez-vous inspirer, profs du Québec !

Sylvio : Tu es vraiment un mon'oncle sympa, toi !

La situation ici est simplifiée, entre autres, parce qu'elle ne tient pas compte de l'inflation et de la valeur que pourraient prendre les investissements en argent. Mais c'est tout de même une démonstration suffisante pour faire réfléchir tous ceux qui disent que les grèves font perdre de l'argent.

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente
Elaine Bertrand, vice-présidente
Annie Favreau, conseillère
Avec la collaboration d'Élyse Bourbeau, enseignante en mathématiques à l'école Père-Marquette

*Afin de préserver l'anonymat de cet enseignant, le prénom a été changé.

